



Volmerange

Centrale thermique de Cattenom

### Vol de cross vers l'Ouest :

Si vous faites du vol de cross alors vous devez connaître ce qui suit voire plus. Les informations ci-dessous sont simplifiées.  
 En pratique, le vol de cross est très difficile quand la R45N3 est activée car il faut maintenir une altitude maximale de 240mètres au-dessus (800 feet ASFC) du relief sur plus de 19Kms ...

Lorsque la zone n'est pas active, il faut rester sous les 1200m pendant 4,4 kilomètres, c'est-à-dire jusque Ottange.  
 On doit ensuite rester sous les 1680m (+ correction qnh) jusqu'au kilomètre 19,3 (Villers-la-montagne).  
 Depuis mars 2018, une nouvelle TMA (TMA3 ETAIN, classe D) a été créée au nord de la CTR d'Etain.  
 => Elle est activable H24 par NOTAM avec un préavis de 24 heures. Elle se substitue pas à la R45 N3.  
 => Vérifiez son activation avant de partir en cross !!!!

### Vol de cross vers le Sud :

Pendant quelques kilomètres vous continuez à évoluer dans les mêmes espaces qu'en vol local mais vous vous rapprochez de l'aéroport de Metz-Nancy Lorraine et vous serez rapidement limités en altitude  
 A partir de Elange (côte du Saint Michel) vous serez d'office limités à 4000 pieds / mer (1220 m/mer).

### Vol de cross vers le Nord :

**Limiter son altitude à 750mètres maximum lors de vols vers le Nord !!!! =>** la TMA du Luxembourg commence moins de 1000m au nord du décollage (mi-chemin vers l'antenne).  
 Quasi impossible/interdit en raison des TMA du Luxembourg (2500pieds/mer soit 762m/mer) et très rapidement complètement proscrié dans la zone de la CTR de Luxembourg.

### Vol de cross vers l'Est :

Le cross vers l'Est (contre le vent) est possible mais vous serez limités en distance en raison de la zone P39 (cylindre tronqué de 3km de rayon autour de Cattenom) à moins de pouvoir la contourner (vers le Nord entre Boler et Breistroff-La-Grande) mais elle constitue tout de même un obstacle majeur. Passé cette zone vous devez vous renseigner car d'autres zones seront dans votre chemin.

### Activité de la R45N3 :

<https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/schedules>

Ou appelez le numéro vert 0800 24 54 66

Lien aviation civile  
 activation zones  
 RTBA =>

